



Article 51 Onco'Link Thérapies Orales

Présentation de l'expérimentation

19 octobre 2021



Le contexte de déploiement de l'expérimentation

3

Le parcours Art 51 Thérapies Orales - Onco'link

12

En pratique

19

Le contexte de déploiement de l'expérimentation

3

Le parcours Art 51 Thérapies Orales - Onco'link

12

En pratique

19

L'essor des thérapies orales pour le cancer a fait évoluer le parcours des patients qui aujourd'hui récupèrent leur traitement anticancéreux dans la pharmacie de leur choix



Augmentation des anticancéreux oraux

Depuis le début des années 2000, les anticancéreux par voie orale ont connu un essor considérable

- ◆ Ces traitements incluent les chimiothérapies cytotoxiques, les thérapies ciblées et l'hormonothérapie.
- ◆ Aujourd'hui, ~60 anticancéreux oraux sont dispensés en officine, correspondant à 2,78 milliards d'euros de dépenses de l'Assurance Maladie en 2018, soit presque 14% des dépenses relatives aux médicaments délivrés en ville.



Patients sous anticancéreux oraux et pharmacies

- ◆ En moyenne, il est estimé que chaque pharmacie compte 2 patients sous thérapies orales par an
- ◆ Il existe environ 21 000* pharmacies en France



- ◆ Les thérapies orales changent la prise en charge du cancer et permettent une prise en charge moins contraignante pour les patients puisque le traitement peut être pris à domicile.
- ◆ Cela nécessite de renforcer le suivi des effets indésirables et de l'observance des traitements

Cela conduit à de nombreux changements à la fois pour les patients et pour les professionnels de santé, à l'hôpital et en ville

POUR LES PATIENTS

- ◆ Les patients gèrent leur traitement, et donc leurs effets, depuis leur domicile
- ◆ Les effets indésirables peuvent conduire à une baisse de l'observance du patient
- ◆ Les patients ont besoin de sécuriser leur prise en charge à domicile et de se sentir en confiance autour d'une équipe ville-hôpital en coordination

POUR LES PROFESSIONNELS

- ◆ Les équipes hospitalières manquent de moyens et de ressources pour assurer l'accompagnement à distance
- ◆ Les professionnels de la ville et de l'hôpital doivent se coordonner pour sécuriser le suivi du patient
- ◆ Les pharmacies d'officine sont confrontées à des traitements complexes et peu fréquents

PROBLÈMES IDENTIFIÉS

- ◆ Pour améliorer la prise en charge des patients, la coordination entre les professionnels de ville et hospitaliers est essentielle,
- ◆ Mais ce « nouveau » rôle des professionnels de santé n'est ni financé ni accompagné

Pour ce projet 45 sites ayant de l'activité en cancérologie ont saisi l'opportunité de l'art 51 et ont proposé un dispositif organisationnel innovant ainsi qu'un nouveau modèle de financement

Article 51

L'art 51 est un article de la LFSS 2018 permettant de **promouvoir des organisations innovantes** contribuant à améliorer le parcours des patients, l'efficacité du système de santé, l'accès aux soins ou encore la pertinence de la prescription des produits de santé

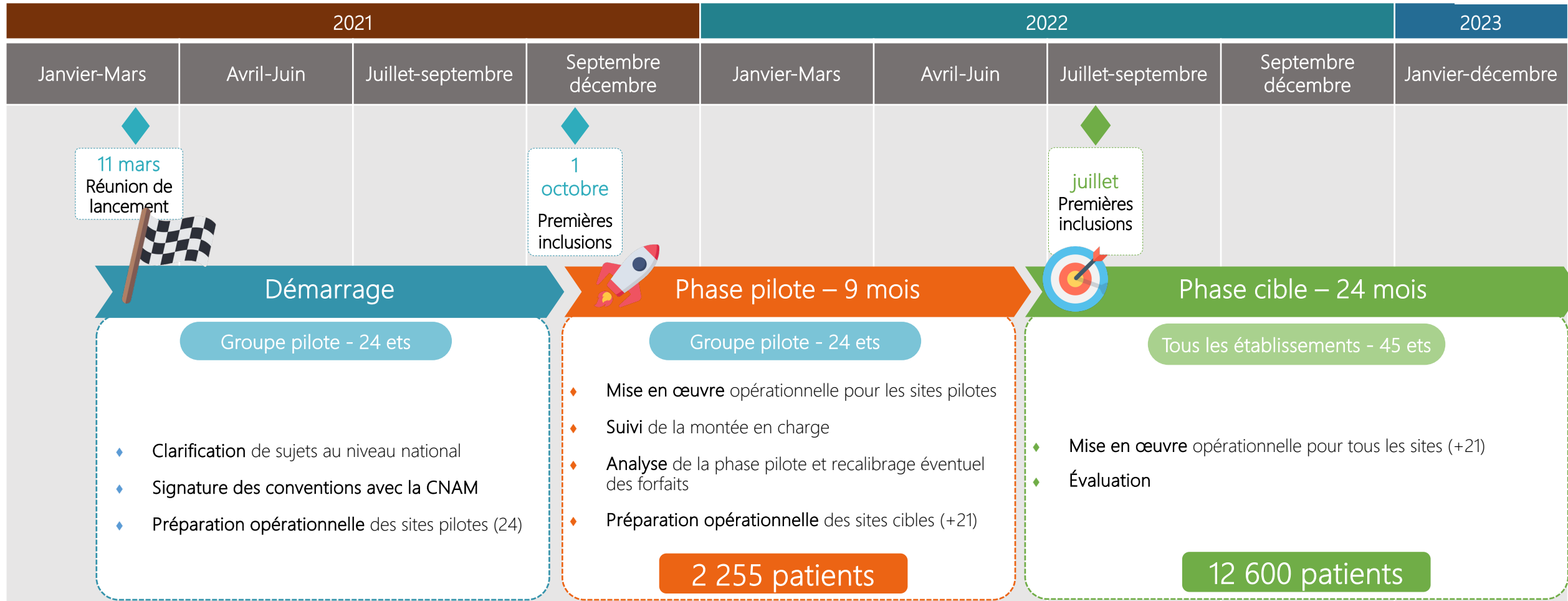
Une opportunité pour 45 établissements

Sous l'impulsion du Ministère, après des déclarations d'intention isolées, un **cahier des charges commun a été produit**, sous l'égide d'Unicancer

Lancement

L'arrêté relatif à l'expérimentation de suivi à domicile des patients sous anti-cancéreux oraux a été publié le 30/11/2020 : la date prévue des premières inclusions est le 01/10/2021

L'expérimentation se déroulera en 3 phases distinctes



MISE EN PLACE DES OUTILS ET PROCESSUS

ANALYSE DE LA PHASE PILOTE

ÉVALUATION DE L'EXPÉRIMENTATION

L'expérimentation Onco'link revêt un caractère particulier dû à un dimensionnement important

Des paramètres exceptionnels dans le cadre d'un article 51 :



NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS

45 sites expérimentateurs



VOLUME DE PATIENTS

15 000 patients inclus en 3 ans



VOLUME DE PHARMACIES INCLUES

Entre 10 000 et 15 000 pharmacies incluses



VOLUMES FINANCIERS EN JEU

Budget conséquent de 33,4 M€

Chiffres qui peuvent augmenter avec l'augmentation des thérapies orales et la transition des médicaments de la réserve hospitalière jusqu'à la ville

Et une portée nationale, avec des établissements de tous types et tailles

BRETAGNE

- CHRU BREST – Brest
- CENTRE EUGÈNE MARQUIS – Rennes
- CH DE CORNOUAILLE – Quimper

NORMANDIE

- CENTRE HENRI BECQUEREL – Rouen
- CENTRE FRANÇOIS BACLESSE – Caen
- POLYCLINIQUE DE LA BAIE – Saint-Martin-des-Champs

HAUTS-DE-FRANCE

- CENTRE OSCAR LAMBRET – Lille

GRAND-EST

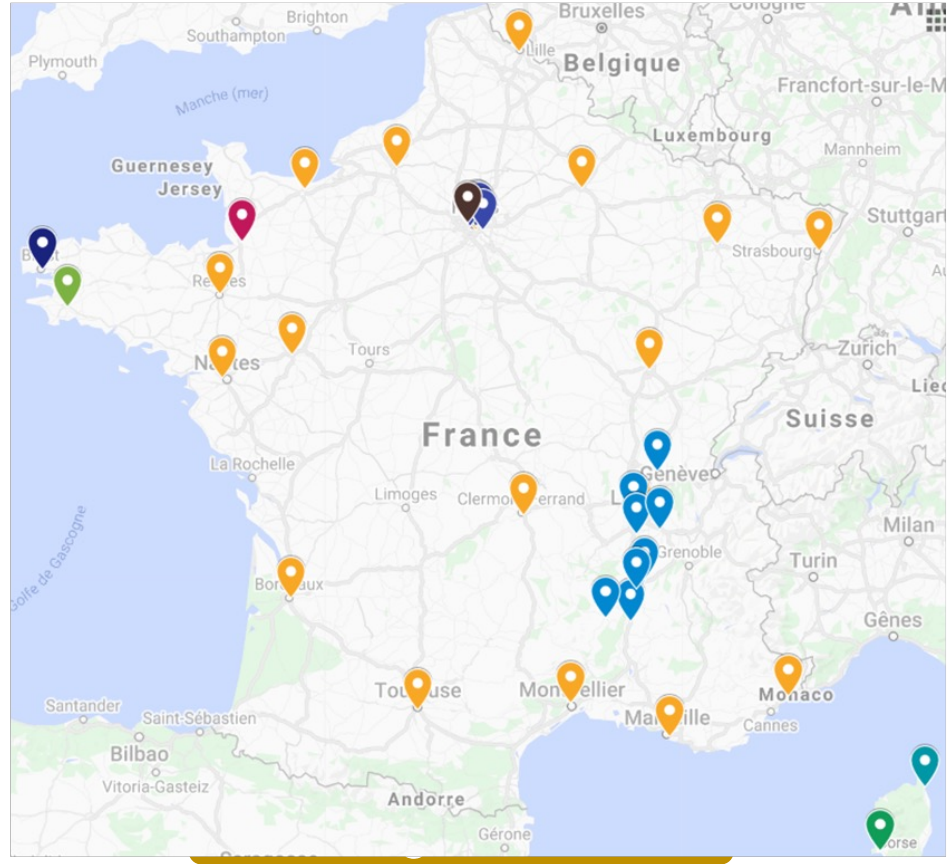
- INSTITUT DE CANCÉROLOGIE DE LORRAINE – Nancy
- INSTITUT JEAN GODINOT – Reims
- CENTRE PAUL STRAUSS – Strasbourg

PAYS DE LA LOIRE

- INSTITUT DE CANCÉROLOGIE DE L'OUEST – Nantes
- INSTITUT DE CANCÉROLOGIE DE L'OUEST – Angers

ÎLE-DE-FRANCE

- INSTITUT GUSTAVE ROUSSY – Paris
- INSTITUT CURIE – Paris
- INSTITUT CURIE – Saint-Cloud
- AP-HP – PITIÉ-SALPÊTRIÈRE – Paris
- AP-HP – SAINT-ANTOINE – Paris
- AP-HP-COCHIN – Paris
- AP-HP – HEGP – Paris
- AP-HP – SAINT-LOUIS – Paris
- AP-HP – TENON – Paris
- AP-HP – HENRI MONDOR – Créteil
- HÔPITAL FOCH – Suresnes



BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

- CENTRE GEORGES-FRANÇOIS LECLERC – Dijon

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- CENTRE LÉON BÉRARD – Lyon
- HCL GH NORD – Lyon
- HCL GH SUD – Pierre-Bénite/Oullins/Saint-Genis Laval
- HCL GH CENTRE – Lyon
- HCL GH EST – Bron
- CENTRE JEAN PERRIN – Clermont-Ferrand
- CH DE VIENNE – Vienne
- CH DE BOURGOIN-JALLIEU – Bourgoin-Jallieu
- CH DE BOURG-EN-BRESSE – Bourg-en-Bresse
- CH DE VALENCE – Valence
- CH DE MONTÉLIMAR – Montélimar
- CH D'AUBENAS – Aubenas
- CH DE ROMANS – Romans
- HÔPITAL PRIVÉ DRÔME-ARDÈCHE – Guilherand-Granges

NOUVELLE AQUITAINE

- INSTITUT BERGONIÉ – Bordeaux

OCCITANIE

- INSTITUT UNIVERSITAIRE DU CANCER DE TOULOUSE – Toulouse
- INSTITUT DU CANCER DE MONTPELLIER – Montpellier

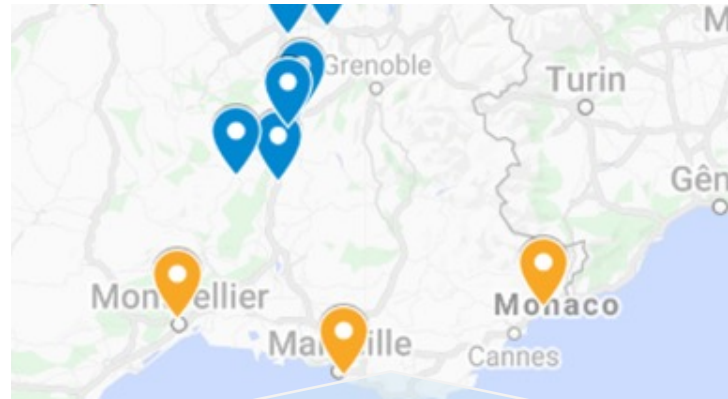
PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

- CENTRE ANTOINE LACASSAGNE – Nice
- INSTITUT PAOLI-CALMETTES – Marseille

CORSE

- CH BASTIA – Bastia
- CH CASTELUCCIO – Ajaccio

Sites pilotes



LÉGENDE

- Oncologue / Hématologue
- IDEC
- Pharmacien hospitalier
- Patient
- Administratif



Institut Paoli Calmettes



Dr Audrey Monneur



- Phase pilote : 140
- Phase cible : 1080



Centre Antoine Lacassagne



Dr Anne Creisson



- Phase pilote : 30
- Phase cible : 350

Le contexte de déploiement de l'expérimentation

3

Le parcours Art 51 Thérapies Orales - Onco'link

12

En pratique

19



Un parcours innovant permettant d'accompagner les patients bénéficiant d'un traitement anticancéreux par thérapie orale à chaque étape, en structurant la coordination des équipes hospitalières et des professionnels de ville.

INNOVATION ORGANISATIONNELLE

L'expérimentation structure un circuit pluri professionnel ville-hôpital, comprenant

- des **échanges hebdomadaires** à distance entre l'équipe hospitalière et le patient,
- un **entretien pharmaceutique à chaque dispensation** d'anticancéreux oraux,
- une **coordination entre les professionnels de ville et de l'hôpital**.

FINANCEMENT INNOVANT

L'expérimentation valorise son parcours grâce à un **financement par séquence** pour chacun des professionnels impliqués.



OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE L'EXPÉRIMENTATION

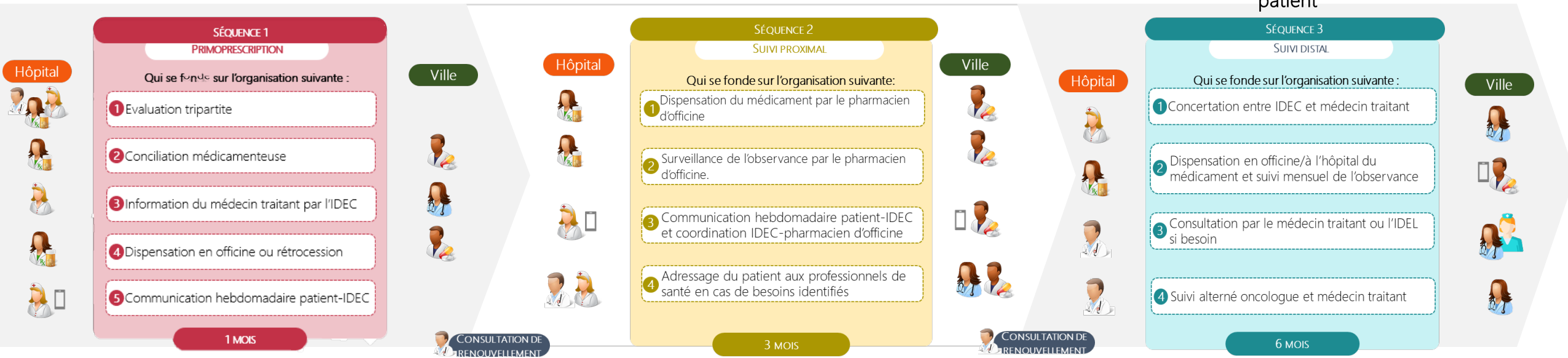
- 1 **Améliorer la qualité du suivi des patients sous thérapies orales**
- 2 **Baisser la consommation des soins et des biens médicaux liés complications et aux problèmes de mauvais suivi du traitement de ces patients**

L'exemple porte sur la dispensation en ville.
Les séquences sont adaptées au cas de dispensation par la PUI de l'hôpital (réserve hospitalière)*

La première séquence permet la mise en place de la thérapie orale adaptée et un accompagnement rapproché du patient

Une fois le traitement testé auprès du patient, le suivi proximal est réalisé principalement par le pharmacien d'officine et l'IDEC

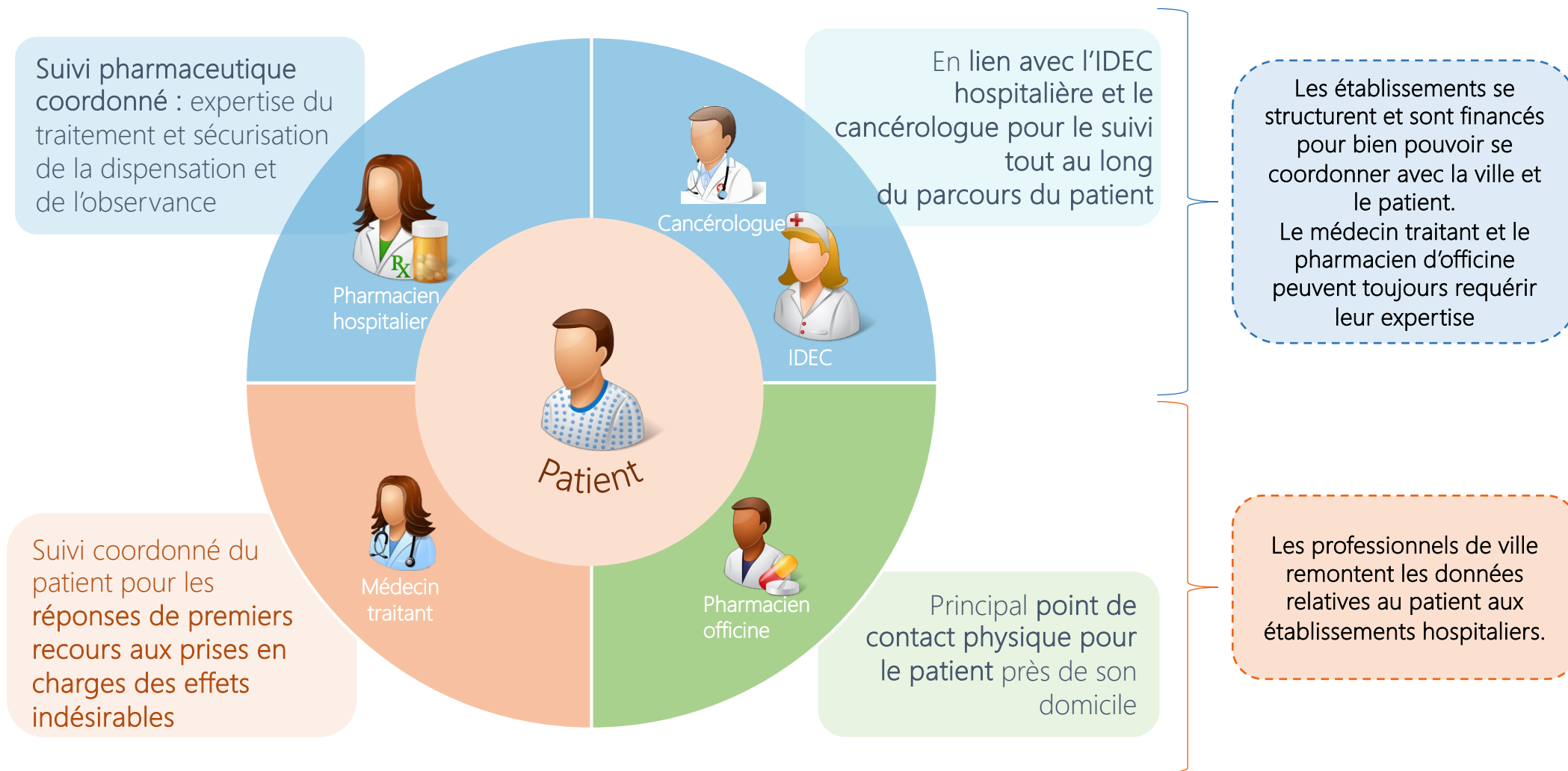
Si cela est possible pour le patient, l'équipe hospitalière et le médecin traitant se concertent pour mettre en place un suivi plus distal du patient



Temps passé avec le patient par l'équipe hospitalière

Temps passé avec le patient par le pharmacien d'officine et le médecin traitant

*Certains traitements seront dispensés à l'hôpital, dans ce cas, votre rôle consiste à tenir l'équipe hospitalière informée de toute évolution de traitements et votre rémunération est adaptée en conséquence.



Les forfaits expérimentés sont calculés à la séquence de soins et permettent de rémunérer l'ensemble des acteurs du parcours



Votre investissement est valorisé par une rémunération forfaitaire déclenchée en fin de chaque séquence par l'hôpital : pensez à transmettre votre bulletin d'adhésion et vos comptes-rendus d'accompagnement. Ce forfait vous est versé par l'Assurance Maladie.

SÉQUENCE 1

PRIMOPRESCRIPTION

1 MOIS

| FORFAIT | OPTION A DISPENSATION EN VILLE | OPTION B DISPENSATION HOSPITALIÈRE |
|---------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Ets | 303 € | 342 € |
| PHO | 80 € | 40 € |
| MT | 25 € | 25 € |

SÉQUENCE 2

SUIVI PROXIMAL

3 MOIS

| FORFAIT | OPTION A DISPENSATION EN VILLE | OPTION B DISPENSATION HOSPITALIÈRE |
|---------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| | 365 € | 434 € |
| | 80 € | |
| | 25 € | 25 € |

SÉQUENCE 3

SUIVI DISTAL

6 MOIS

| FORFAIT | OPTION A DISPENSATION EN VILLE | OPTION B DISPENSATION HOSPITALIÈRE |
|---------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| | 61 € | 254 € |
| | 50 € | |
| | 50 € | |

Ces forfaits permettent de rémunérer tous les acteurs du parcours de soins pour leur temps de coordination, et de transmission des informations

Le contexte de déploiement de l'expérimentation

3

Le parcours Art 51 Thérapies Orales - Onco'link

12

En pratique

19

Outils à disposition pour accompagner la ville

FLYER EXPLICATIF

Dans le cadre de l'expérimentation, vous participez à l'amélioration de l'accompagnement des patients sous chimiothérapies orales : prévention des interactions médicamenteuses, délivrance de la prise des effets indésirables, sensibilisation de l'équipe soignante, sensibilisation de l'équipe soignante.

- Créer un lien de confiance avec le patient.
- Mettre à jour son registre avec l'équipe hospitalière et les professionnels de soins de suite ou long du parcours de soins.
- Organiser les rendez-vous en mode sécurisé.
- Participer à l'amélioration de la coordination ville-hôpital.

Dans vos officines, vous êtes le principal acteur de ville en charge du médicament dans le dispositif grâce à la fréquence de vos contacts et au lien créé avec le patient, vous êtes son pharmacien privilégié.

- Rendre le patient autonome et acteur de son traitement.
- Limiter le nombre de visites.
- Partager et être le bon relais de l'équipe hospitalière et accompagner le patient et évaluer l'observance de son traitement.
- Aider le patient dans la gestion de ses traitements.
- Prévenir les effets indésirables.
- Assurer une prise en charge coordonnée avec l'équipe hospitalière.

LE PARCOURS ONCO-LINK – THÉRAPIES ORALES PERMET DE SÉCURISER LA PRISE D'ANTICANCÉREUX ORAUX À DOMICILE GRÂCE À LA COORDINATION DES ACTEURS VILLE-HÔPITAL.

SÉQUENCE 1 Introduction du traitement

- **Préparation du médicament**
- **Prise en charge de la prise de médicaments**
- **Prise en charge de la prise de médicaments**

SÉQUENCE 2 Transition vers la ville

- **Prise en charge de la prise de médicaments**
- **Prise en charge de la prise de médicaments**
- **Prise en charge de la prise de médicaments**

SÉQUENCE 3 Suivi du patient coordonné par la ville

- **Prise en charge de la prise de médicaments**
- **Prise en charge de la prise de médicaments**
- **Prise en charge de la prise de médicaments**

LES AVANTAGES DE L'EXPÉRIMENTATION

- Créer un lien de confiance avec le patient.
- Mettre à jour son registre avec l'équipe hospitalière et les professionnels de soins de suite ou long du parcours de soins.
- Organiser les rendez-vous en mode sécurisé.
- Participer à l'amélioration de la coordination ville-hôpital.

LES AVANTAGES DE L'EXPÉRIMENTATION

- Créer un lien de confiance avec le patient.
- Mettre à jour son registre avec l'équipe hospitalière et les professionnels de soins de suite ou long du parcours de soins.
- Organiser les rendez-vous en mode sécurisé.
- Participer à l'amélioration de la coordination ville-hôpital.

MODE OPÉRATEUR

PHARMACIEN D'OFFICINE **Dispensation en officine**

Ce document décrit votre rôle de pharmacien à chaque étape du parcours OncoLink Thérapies Orales.

Étape 1 : Le contrat avec l'équipe hospitalière

- L'équipe hospitalière, et plus particulièrement le pharmacien hospitalier, vous contacte pour vous informer du traitement mis en place pour le patient et de l'expérimentation. Il vous envoie tous les informations de manière sécurisée, dont le bulletin d'adhésion, et planifie avec vous l'entretien de pré-dispensation.
- Votre rôle dans le suivi des interactions médicamenteuses démarre dès cette étape puisque vous serez en lien avec le pharmacien hospitalier qui réalise la conciliation médicamenteuse.
- **Tout au long du parcours, l'équipe hospitalière se tient à votre disposition pour tout questionnaire ou accompagnement.**

Étape 2 : Bulletin d'adhésion

L'expérimentation donne lieu à une rémunération forfaitaire, c'est pourquoi il est indispensable de remplir, signer et transmettre à l'équipe hospitalière le bulletin d'adhésion, elle pourra dès lors déclencher votre rémunération auprès de l'Assurance Maladie, à chaque fin de séquence.

Étape 3 : Votre rôle après le suivi du patient - VOUS SURVEILLEZ EN TOUT LONG DE SON PARCOURS EN ORGANISANT UN ENTRETIEN PHARMACIEN À CHAQUE DISPENSATION

Pour ce suivi, il est recommandé de planifier des rdv avec le patient pour chaque dispensation.

LE SUivi DU PATIENT EN SÉQUENCE 1 - 2 MOIS, RENOUVELABLE

- **Entretien de pré-dispensation avec le pharmacien hospitalier** : partage de connaissance sur le traitement
- **Premier entretien de dispensation avec le patient** : cet entretien vous permet de compléter les informations patient et de son traitement (effet indésirables) et de le conseiller dans la prise de son traitement
- **Entretien CR** : ce CR est l'un des moyens de l'équipe hospitalière de vous informer de l'état de santé du patient. Il reprend les effets indésirables, les conseils pharmaceutiques prodigués aux patients, ainsi que le questionnaire GERS, permettant de mesurer l'observance associée à la séquence (à 1 à 6). 3 CR sont nécessaires pour déclencher votre rémunération.

Après 3 mois, le patient passe en séquence 2 et votre rôle est renouvelé sur décision médicale, vous êtes informé par **MSSanté**.

Pour la séquence 1, votre rémunération est de **100€**.

- **Le suivi du patient en séquence 2 - 3 MOIS, RENOUVELABLE**

- **Entretien avec le patient à chaque dispensation** : ces entretiens vous permettent de suivre l'apparition d'éventuels effets indésirables et d'accompagner le patient dans la bonne observance de son traitement
- **Entretien CR** : ce CR est l'un des moyens de l'équipe hospitalière de vous informer de l'état de santé du patient. Il reprend les effets indésirables, les conseils pharmaceutiques prodigués aux patients, ainsi que le questionnaire GERS, permettant de mesurer l'observance associée à la séquence (à 1 à 6). 3 CR sont nécessaires pour déclencher votre rémunération.

Après 3 mois, le patient passe en séquence 3 ou la séquence 2 est renouvelée sur décision médicale, vous êtes informé par **MSSanté**.

Pour la séquence 2, votre rémunération est de **100€**.

- **Le suivi du patient en séquence 3 - 6 MOIS, RENOUVELABLE**

- **Entretien avec le patient à chaque dispensation** : effectuez le même format que la séquence 2
- **Le dernier CR est le même qu'en séquence 2**

Après 6 mois le patient passe en séquence 3 ou la séquence 2 est renouvelée sur décision médicale, vous êtes informé par **MSSanté**.

Pour la séquence 3, votre rémunération est de **100€**.

Étape 6 : L'arrêt du suivi

L'arrêt du suivi est pris par décision médicale, vous êtes averti par **MSSanté**.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle.

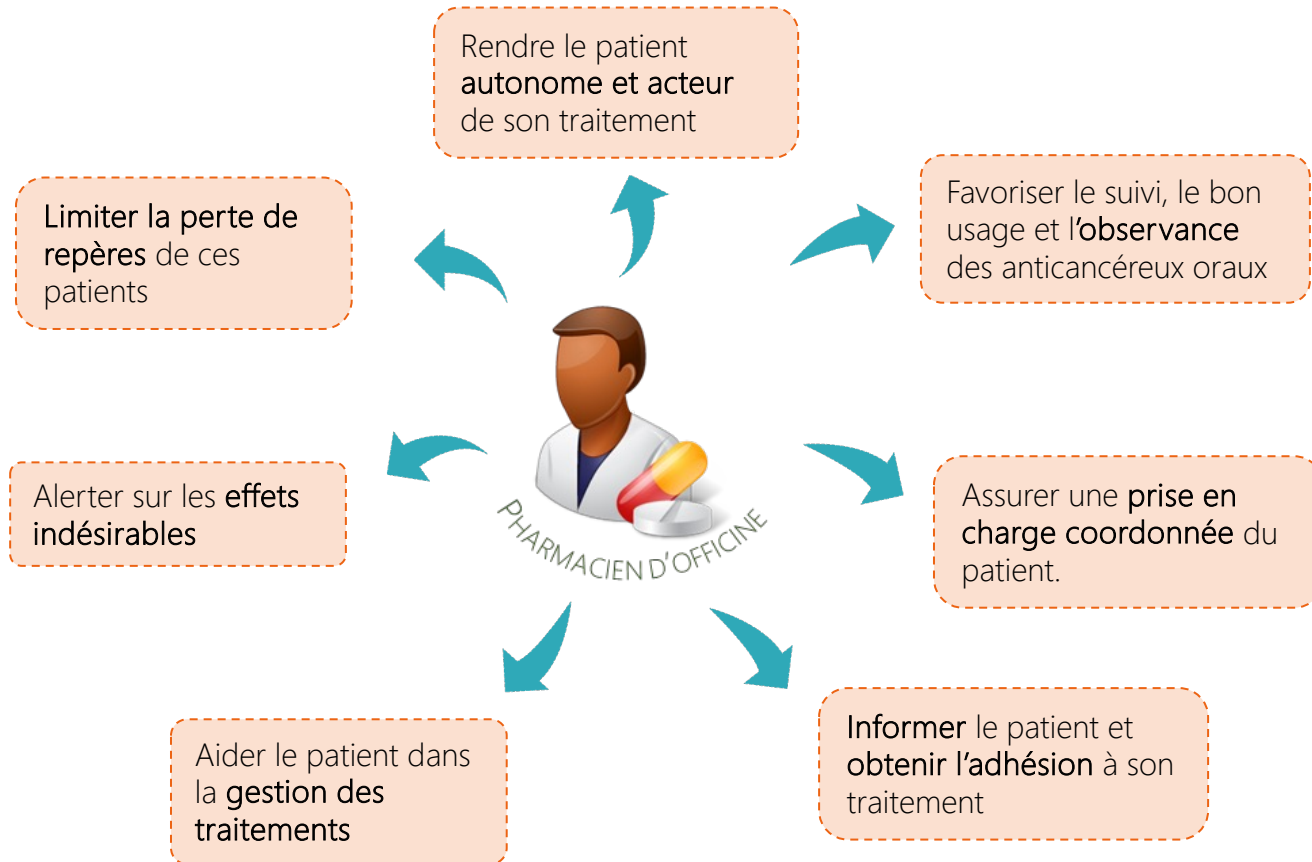
UN SITE INTERNET À VENIR

<http://therapiesorales-onco-link.fr/>

OUTIL DE COMMUNICATION VILLE-HÔPITAL

MSSanté

LE RÔLE DU PHARMACIEN D'OFFICINE



OUTIL À DISPOSITION

Bulletin d'adhésion

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné, Madame/Monsieur _____ agissant en qualité de représentant de la pharmacie (nom et numéro AM) déclare :

- Accepter de participer à l'expérimentation de suivi à domicile des patients sous anticancéreux oraux (arrêté du 30 novembre 2020)
- Avoir pris connaissance de ses conditions d'adhésion décrites dans le document joint
- Me conformer aux dites conditions d'adhésion

Date et signature

Fiche de suivi

FICHE DE SUIVI OFFICIELLE

Pharmacie : _____

Logo

Informations générales : Nom du pharmacien référent, Nom de la pharmacie, N° AM Pharmacie, Contact

Informations patient : Nom, Prénom, Adresse, Date de naissance, Sexe, Date de début de traitement, Date du dernier traitement, Date de l'entretien

Observance : Ce patient a-t-il suivi correctement son traitement ?

Effets indésirables : Tableau de suivi des effets indésirables

Changements thérapeutiques : Y a-t-il eu un changement de prescription ?

OUTIL DE COMMUNICATION VILLE-HÔPITAL

MSSanté

ETAPES CLÉS

CONTENU / PRÉREQUIS

RESPONSABLE

OUTILS

| ETAPES CLÉS | CONTENU / PRÉREQUIS | RESPONSABLE | OUTILS |
|--|---|---------------------|-------------------------------|
| 1 Inclusion | Décision d'inclusion prose en RCCP | Equipe hospitalière | DPI |
| 2 Appel de la pharmacie d'officine pour prise de rdv | Rendez-vous à organiser pour présenter l'expé. Et organiser la première dispensation | PHH | Téléphone |
| 3 Transmission des doc. accompagner l'entrée du PHO et du MT | Bulletin d'adhésion; Charte d'engagement; Mode opératoire; Flyer | PHH/IDEC/TEC? | MSS |
| 4 Rdv explicatif | Pitch expérimentation; Mode opératoire | PHH | Téléphone ou Visio |
| 5 Transmission des documents Pour le suivi patient | CR d'entretien pharmaceutique; CR de consultation MT; Fiche Oncolien | Equipe hospitalière | MSS |
| 6 Suivi du retour du bulletin d'adhésion (obligatoire) | Bulletin d'adhésion signé PHO | IDEC/TEC | Excel et plateforme dédiée |
| 7 Première dispensation au patient | CR d'entretien pharmaceutique; Fiche Oncolien | PHO | CR d'entretien |
| 8 Transmission du CR d'entretien pharmaceutique | CR d'entretien pharmaceutique rempli | PHO | MSS |
| 9 Transmission du CR de consultation par le MT (si réalisée) | CR de consultation MT rempli | MT | MSS |
| 10 Déclenchement du paiement le 5 du mois | Prérequis : Dates des CR d'entretien et/ou consultation; Bulletins d'adhésion signés | Equipe hospitalière | Plateforme facturation dédiée |
| 11 Règlement le 15 du mois | Prérequis : Dépôt d'acte avant e 5 du mois par équipe hospitalière (un acte non rémunéré le Mois X peut être rémunéré le mois Y)t | CNAM | Circuit habituel |



Cet entretien aura lieu à chaque dispensation. A noter le changement de séquence est organisé par l'équipe hospitalière sur la base du suivi du traitement.



Le médecin traitant est informé par mail lors de l'envoi de la lettre de liaison. Un rdv peut être organisé avec l'équipe hospitalière si besoin.

ANNEXE



AVENANT 21

Les entretiens pharmaceutiques sont intentionnalisés dans le **droit commun** et en cours de déploiement



ARTICLE 51 THÉRAPIE ORALE ONCO'LINK

Cet article 51 est une **expérimentation** et requiert donc un **financement particulier** qui structure un **parcours coordonné ville-hôpital**



PAS DE DOUBLE FACTURATION

Les 2 dispositifs **ne peuvent pas être facturés pour un même patient** :

Si le patient est inclus dans l'article 51 par l'équipe hospitalière et que vous y adhérez également, vous relevez du circuit et des forfaits de l'article 51